

# PNR des Pyrénées Ariégeoises

## CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE

Le CAUE de l'Ariège accompagne les communes de Montoulieu, Prayols et de la Vallée de la Barguillère dans la réalisation d'une charte architecturale et paysagère.

ARIÈGE, 2010

### [ Maîtrise d'ouvrage ]

Parc Naturel Régional des Pyrénées  
Ariégeoises

### [ Bénéficiaires ]

Collectivités et particuliers

### [ Cadre de l'intervention du CAUE ]

Protocole Région/URCAUE Midi-Pyrénées, volet  
politiques territoriales

## [ DESCRIPTIF DE L'ACTION ]

### » Contexte

La vallée de la Barguillère couvre 9 communes. Associées à celles de Montoulieu et de Prayols, elles représentent un territoire géographiquement cohérent.

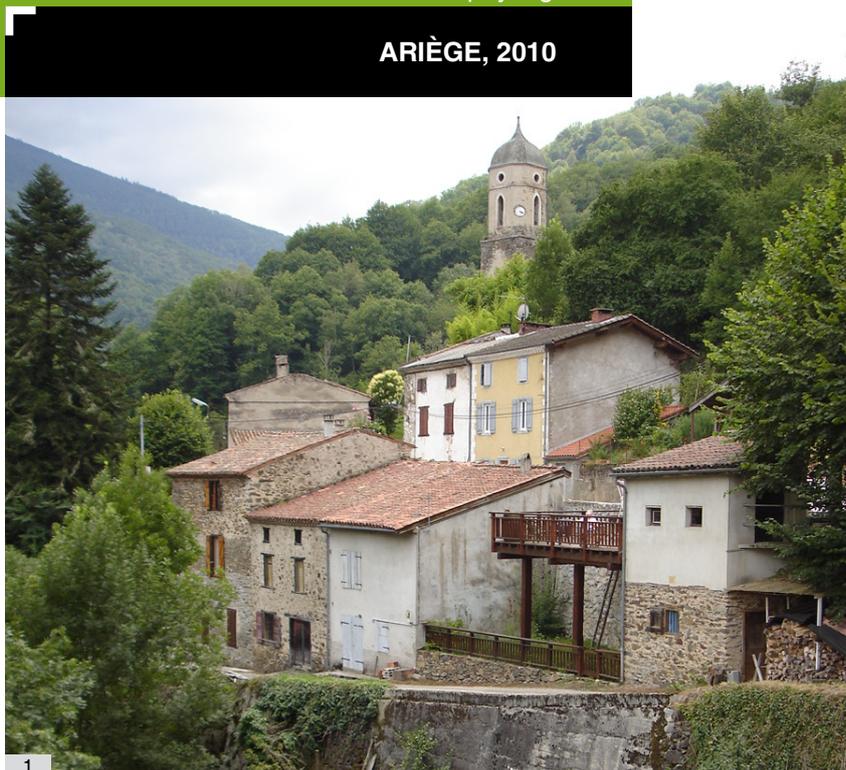
Celui-ci a fait l'objet d'un diagnostic patrimonial, élaboré par le CAUE de l'Ariège, dans le cadre du protocole de décentralisation dans le domaine de la culture, soutenu par la Région Midi-Pyrénées.

Dans un contexte de pression foncière dû à la proximité de Foix et en regard des préoccupations des élus locaux et des enjeux liés à la préservation du caractère des villages, le CAUE et le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises ont proposé l'élaboration d'une charte architecturale et paysagère.

### » Objectifs

Aider les élus des 11 communes concernées à mieux connaître leur patrimoine architectural, urbain et paysager dans un but de planification et d'une meilleure gestion de l'espace.

La volonté des communes de ce territoire est, à terme, de réaliser des



1. Hameau de la Cabirole, commune de Le Bosc (09)

documents d'urbanisme.

Dans ce cadre, la charte est un document d'appui à cet enjeu de planification.

### » Méthode

Les caractéristiques paysagères, urbaines et architecturales du territoire ont été identifiées grâce à de nombreuses recherches :

- données bibliographiques et cartographiques,
- inventaire non exhaustif de bâtiments sur l'ensemble des communes concernées,
- travail d'observation sur le terrain,
- rencontres avec les élus et référents locaux.

La charte s'articule en deux grandes parties :

- le diagnostic,
- les prescriptions sous forme de fiches, dont les principaux thèmes sont :
  - l'urbanisme, : les extensions de village, l'implantation du bâti, les lotissements, les liaisons, les espaces publics...
  - le bâti : les rénovations et extensions, le bâti neuf, les bâtiments agricoles...
  - les milieux naturels : la forêt, les points de vues...
  - le petit patrimoine.

» **Résultats**

Après avoir participé à l'élaboration de la charte, les élus ont délibéré au sein de leur conseil municipal pour respecter les fondements de ce document dans leur projet d'urbanisme et associer le CAUE et le PNR à leur Plan Local d'Urbanisme ou Carte Communale.

» **Calendrier**

- 2006 : présentation du diagnostic et des objectifs de la charte en comité de pilotage (élus locaux et référents du PNR),
- 2007 : rédaction de la charte, réalisation de l'exposition,
- septembre 2007 : délibération des conseils municipaux qui s'engagent à prendre en compte les recommandations de la charte dans leurs projets de planification,
- 2008 et suivantes : suivi des PLU par le CAUE et le PNR (Prayols, Brassac, Saint-Pierre-de-Rivière, Ganac, Serres-sur-Arget),
- 2007 à 2010 : sensibilisation du public lors de visites commentées dans le cadre des journées du patrimoine (Ganac, Saint-Martin-de-Caralp, Saint-Pierre-de-Rivière, Montoulieu),
- 2010 : réalisation d'un guide présentant des conseils de restauration du patrimoine bâti,
- depuis 2010 : accompagnement des communes dans l'élaboration de leur PLU.



1. Vue de la vallée depuis le Pech
2. Page de garde du document « Charte architecturale et Paysagère »



**INTÉRÊT**

*Méthodologie facilement applicable à d'autres territoires.*

**LIMITES**

*Prise en compte et transcription d'un document intercommunal dans des documents de planification à l'échelle communale.*

**[ RÔLE DU CAUE ]**

- Elaboration de documents : repérage, inventaire, rédaction de la charte,
- animation et déclinaison de la charte : exposition, réunions publiques, visites commentées sur le terrain...
- valorisation : déclinaison des recommandations sous forme d'un guide de sensibilisation à la restauration du patrimoine.
- accompagnement technique dans le cadre des PLU : participation aux réunions communales, rédaction d'avis en tant que Personne Publique Associée.

**[ EVALUATION ]**

La démarche de charte, en s'inscrivant dans la durée, a permis de faire émerger des problématiques communes à tout le territoire. La motivation des élus s'est retrouvée dans la large mobilisation, notamment au cours des journées de sensibilisation.

Les documents sont utilisés par les communes engagées dans des projets de planification et servent de référence aux bureaux d'études et de support de sensibilisation pour les particuliers.

Le diagnostic a été intégré dans le porter à connaissance du SCOT en tant que document de référence. Il a été utilisé dans l'élaboration du PADD.

**EN SAVOIR +**

**BIBLIOGRAPHIE**

- » Exposition « Charte architecturale et paysagère »
- » Plaquette « Découverte et restauration du patrimoine bâti en Barguillère »
- » Plaquette « Valorisation du patrimoine rural non protégé - Cahier de recommandations »

**CONTACTS**

- » A.LEGENDRE - CAUE 09
- » C.TRIAY – CAUE 09
- » S.SEJALON – PNR des Pyrénées Ariégeoises



Les 8 Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Midi-Pyrénées

Rédaction : Agnès LEGENDRE, Corinne TRIAY, CAUE 09  
 Date : février 2013  
 Crédits photos : CAUE 09 - Charte graphique : Pauline REDOULÈS

